

## SCS - MODIFICATION DE LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE SOCIAL DANS LES SCS

---

### Les démarches à accomplir avant modification du dossier

- Tenir une assemblée générale extraordinaire décidant de la modification de la date de clôture de l'exercice

### Les documents à joindre au dossier de modification

#### Actes à produire

- un exemplaire de l'acte de la société ayant décidé la modification de la date de clôture de l'exercice social, certifié conforme par le gérant
- un exemplaire des statuts mis à jour, certifié conforme par le gérant

### Pièces justificatives à joindre au dossier

- un formulaire M2 dûment rempli et signé.
- un pouvoir en original du représentant légal s'il n'a pas signé le formulaire M2

### Coût

- Joindre à la formalité un règlement de 76.01 € (comprenant 13,93 € de coût de dépôt d'actes).
- Le règlement doit être établi à l'ordre du greffe du tribunal de commerce de Paris.

Répartition du montant exigé pour cette formalité

| Emoluments du Greffe (HT) | Frais postaux | TVA    | INPI  | BODACC | Tarif (TTC) |
|---------------------------|---------------|--------|-------|--------|-------------|
| 46,82 €                   | 0 €           | 9,36 € | 5,9 € | 0 €    | 62,08 €     |

Greffe : émoluments fixés par arrêté du 27 février 2018 du ministre de l'économie et des finances et du ministre de la justice

INPI : Institut National de la Propriété Industrielle (somme reversée par le greffe)

BODACC : Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (somme reversée par le greffe)



Vous pouvez préparer votre dossier d'immatriculation en ligne en cliquant ici

Accès libre